

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze novembre à vingt heures // minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Sacé, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VALPREMIT Antoine Maire.

Etaient présents : M^{me} CHEMINEAU Elodie - M. CORMIER Jérôme – M. DEFERT Philippe – M^{me} MOUEZY Elodie – M. MOUSSAY Bruno - M. PALICOT Jérôme - M^{me} PESLIER Nathalie – M. ROUSSEAU Didier - M. VALPREMIT Antoine

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M^{me} PESLIER Nathalie

Nombre de membres	
En Exercice	Présents
09	09
Date de convocation	
08 novembre 2022	
Date d'affichage	
08 novembre 2022	

Adoption du compte-rendu de la séance du 17 octobre 2022

Aucune observation n'étant formulée,
le compte-rendu de la séance du 17 octobre 2022 est adopté à l'unanimité

62 – MAIRIE : Sécurité incendie – désignation d'un correspondant « incendie et secours »

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que lors des renouvellements des conseils municipaux, il est obligatoire de désigner un « correspondant incendie et secours ».

Le rôle principal du correspondant, sous l'autorité du maire, est :

- d'**assurer** un appui au plus près du citoyen en matière d'information et de sensibilisation sur les risques,
- de **renforcer** les liens avec le SDIS,
- de **prendre** en compte les questions de prévention et d'évaluation des risques.
- **être** le relais local sur les sujets relatifs à la défense extérieure contre l'incendie,
- **mettre** en œuvre et actualiser les plans communaux de sauvegarde.

Pour : 09
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE

⇒ de **désigner** Monsieur VALPREMIT Antoine, maire, en tant que correspondant « incendie et secours ».

AUTORISE

⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier.

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

63 – LOTISSEMENT COMMUNAL : Devis pour la reprise de tranchée des réseaux souples

M. le Maire explique au Conseil Municipal que nous devons faire reprendre la tranchée des réseaux souples réalisés par nos soins.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise LOCHARD-BEAUCE qui s'élève à la somme de 8 725,00 € HT soit 10 470,00 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE

⇒ d'**approuver** le devis de l'entreprise LOCHARD-BEAUCE qui s'élève à la somme de 8 725,00 € HT soit 10 470,00 € TTC.

⇒ d'**imputer** cette dépense à l'article 605 du budget « Lotissement Communal ».

AUTORISE

⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier.

Fait et Publié à Sacé, le 25 janvier 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.